

## Compte rendu du conseil municipal du 03 décembre 2020

Présents : Meugin Olivier. Mouquod François-Xavier. Beltramelli Jérôme. Bainier Marine. Boichut Olivier. Berthet Olivier. Santana Angélique. Wachowicz Laurence.

Absents, excusés : Combe Sylvain. Dormoy Anthony. Maugain Brigitte.

Pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Mouquod François-Xavier.

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**Travaux maison commune** : lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait validé le projet de création d'une salle de convivialité dans l'ancienne salle de classe, bâtiment de l'école. Suite à cela, le maire a sollicité un maître d'œuvre afin de réaliser un état des lieux, une étude de faisabilité et un avant-projet. D'autre part, il précise que des subventions peuvent être allouées à la commune par la Préfecture, la Région et le Grand Dole. Le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

Dépenses		Recettes	
Honoraires architecte =	5 370 €	Subvention Etat (DETR), 30 % =	21 318 €
Gros œuvre maçonnerie =	4 600 €	Subvention Région, 30 % =	21 318 €
Lot menuiserie extérieure (changement des huisseries =	12 500 €	Fonds de concours du Grand Dole =	10 000 €
Lot maçonnerie, cloisons, menuiserie intérieure, carrelage, plomberie, électricité =	50 600 €	Autofinancement =	19 228 €
TOTAL = 73 070 €		TOTAL = 73 070 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce projet, et mandate le maire afin de constituer les dossiers de demande de subvention aux organismes compétents.

**Travaux de sécurisation des voies communales** : le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en sécurité de la rue des casernes et réfection du rond-point rue des casernes/direction Molay. De plus, des affaissements de la chaussée en direction de Molay et rue du château deviennent dangereux, et il serait opportun de les restaurer en même temps. Il expose qu'il est possible d'obtenir des aides financières au titre de la DETR, du Département au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires et des amendes de police.

**Travaux mairie** : les portes et fenêtres du bâtiment de la mairie sont d'époque, et comme cela avait été évoqué, des devis ont été demandés pour la pose de menuiseries isolantes. Des subventions pourront être demandées auprès de la Préfecture et du Département. Le maire présente les devis reçus en mairie. D'autre part, des devis ont été demandés pour le remplacement des stores, et pour la réfection des peintures de l'intérieur de la mairie (entrée, salle de réunion et des mariages, secrétariat, bureau du maire).

**Facturation à la Set Pernot** : pour la période du 16 juin 2017 au 11 décembre 2019, d'après M. Cretin-Maitenaz, géomètre ayant effectué les relevés de cubatures, 233 290 m<sup>3</sup> de granulats ont été extraits du doubs par la Set Pernot. Le dernier tarif connu est de 0,1924400 le m<sup>3</sup>. Le montant de la redevance à verser à la commune ( $233\,290 \times 0,1957608 = 45\,669\,03$ ), duquel on enlève le montant de l'acompte versé en 2018 (15 930 € 56) est de 29 738 € 47. Compte tenu de la crise sanitaire, la trésorerie a autorisé la commune à émettre le titre de recette avant la délibération. Le conseil valide cette recette.

**Tarif publicité dans les rues** : d'après la DGFIP, le tarif applicable en 2020 pour les communes de – de 50 000 habitants est de 16 € le m<sup>2</sup> (15 € 70 en 2019). Un recensement des enseignes présentes sur le territoire communal sera effectué afin que les factures puissent être établies et adressées aux redevables.

**Tarif publicité dans le bulletin municipal** : les tarifs sont les mêmes que l'an dernier :

- Encart 78 X 40 = 42 €
- Encart 78 X 95 = 66 €

Pour cette année, et considérant la crise sanitaire actuelle, les encarts publicitaires des artisans et entreprises dont l'adresse professionnelle est à Champdivers, et qui paient habituellement un encart, leurs seront offerts par la commune. Du fait de la diminution du nombre de pages, aucun nouvel annonceur ne sera sollicité.

**Reprise concession cimetière** : une procédure de reprise d'une concession en état d'abandon a été initiée en avril 2015. Le monument étant en très mauvais état, et la procédure n'ayant pas été interrompue, la commune peut reprendre la concession située à l'emplacement n° 29-1. Avis favorable : délibération puis arrêté du maire.

**Sortie de biens de l'état de l'actif** : le maire propose à l'assemblée la sortie de biens qui sont soit hors service et détruits ou donnés : matériel informatique des écoles, matériel de la cantine donnés à la commune de Tavaux. Matériel hors service : radiateurs école préfabriquée, miroir d'agglomération, photocopieurs mairie, bacs à fleurs, et les peupliers de la parcelle ZK n° 24 qui ont été coupés. Avis favorable.

**Suppression ligne 16 dans la délibération n° 31 du 22/09/2020** : la ligne n° 16 de la délibération dit que le conseil autorise le maire à exercer au nom de la commune et sur le territoire communal le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme, en zone UCb du PLUi. Ce droit de préemption concerne l'artisanat et les fonds de commerce, la commune n'est donc pas concernée. La ligne n° 16 de la délibération 31 du 22/09/2020 est supprimée.

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères** : l'assemblée a pris connaissance de ce rapport, qui leur a été envoyé par mail le 23 novembre.

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau** : les conseillers ont été rendus destinataires de ce rapport le 29 octobre par mail.

**Questions diverses :**

- **Aires de jeux pour enfants** : le maire informe l'assemblée que l'aire de jeux est vétuste et surtout n'est plus aux normes de sécurité. Des devis seront demandés afin de prévoir un projet, dans le but de créer des dossiers de demandes de subventions.

Fait à Champdivers, le 15 décembre 2020.

Po. Le maire, absent,  
La secrétaire,  
Isabelle Giboulot.

